



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 22 DECEMBRE 2014

Les collectivités portent 70 % des investissements publics mais apparaissent encore vulnérables face aux risques d'atteintes à la probité

YANN SAINT-SERNIN

y.saint-serinin@sudouest.fr

Les sommes d'argent public en jeu s'annoncent colossales. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, derrière les marchés douteux obtenus par « M. Alexandre », le frère du président du Conseil général, Jean-Noël Guérini, planent des soupçons de blanchiment et d'association de malfaiteurs. À Levallois-Perret, les magistrats tombent de leurs chaises en découvrant un nouveau morceau caché du patrimoine du maire, Patrick Balkany. Dans un autre registre, à Bordeaux, le juteux marché du tramway laisse désormais entrevoir un service de la Communauté urbaine partiellement vérolé (lire ci-contre). Un peu plus loin, à Bruges (33), une quinzaine de cadres de grands noms du BTP sont mis en examen, soupçonnés d'avoir fourni des avantages à l'ancien maire, en échange de marchés (ce dont les protagonistes se défendent).

Les affaires de corruption, dont certains spécialistes dénoncent le niveau historiquement haut, n'épargnent pas les collectivités locales, même si ces exemples, toujours à l'instruction, n'indiquent en rien que le phénomène soit généralisé.

221 milliards de dépenses

Dans son récent classement des condamnations pour manquements à la probité (qui place l'Aquitaine en troisième position), l'ONG Transparency International recense 130 édi-

les condamnés ces quinze dernières années. Ce chiffre doit être mis en rapport avec les 36 767 maires répartis sur le territoire, ce qui rappelle que la majorité des élus et fonctionnaires français sont heureusement intègres.

Mais, alors qu'à la suite des lois sur la décentralisation, les collectivités portent désormais 70 % des investissements publics (221 milliards d'euros en 2013), leur situation inquiète le Service central de prévention de la corruption (SCPC), dans le sillage de la Commission européenne. Le service interministériel chargé de coordonner les politiques de prévention leur consacrait plus de 100 pages dans son dernier rapport, publié il y a quelques mois.

Bien sûr, la corruption dans la vie publique locale est antérieure aux lois de décentralisation. « La décentralisation a seulement provoqué un changement d'échelle de la corruption en mettant les élus au contact des tentations », explique le SCPC, soulignant que « tous les délits d'atteinte à la probité ne peuvent être poursuivis et condamnés. La majo-

rité d'entre eux ne sont jamais portés à la connaissance de la justice ». Mais ce qui inquiète le service spécialisé, ce n'est pas un niveau endémique de corruption dans les collectivités, mais bien le degré d'exposition à ce risque et la faiblesse des garde-fous.

« Réseaux d'intérêts croisés »

Les facteurs de risque égrainés au fil des pages du rapport sont multiples. « Le cumul des mandats dans le temps, surtout dans les grandes collectivités, favorise la mise en place de réseaux d'intérêts croisés favorables à la commission d'atteinte à la probité », assène par exemple le SCPC. D'autres causes sont directement liées à la mise en place de la décentralisation, telle la « démultiplication des lieux de pouvoir » ou l'augmentation des masses financières traitées.

« La décentralisation a seulement changé l'échelle de la corruption, mettant les élus au contact de la tentation »

Un secteur attire, sans surprise, l'attention des rapporteurs : la commande publique. Régie par un code complexe censé garantir l'équité entre les candidats aux marchés et l'as-

surance d'une dépense maîtrisée, elle concentre une grande partie des affaires. Pour le SCPC, « le respect formel de la norme est assez facile à obtenir et est loin de constituer une garantie contre toute transgression ». D'autant que ces dernières années, souvent sous la pression des milieux économiques, ce code a été assoupli et admet de nombreuses dérogations. Ainsi, pour le BTP, la loi permet de s'affranchir du strict formalisme jusqu'à un seuil de 5 millions d'euros. Soit au final, la majorité des marchés. Pour ceux-ci, par exemple, la constitution d'une commission d'appel d'offres reste facultative. « En pratique, l'acheteur public dispose de nombreuses possibilités de détourner la règle », conclut le SCPC.

La tentation de l'entre-soi

Face à une multiplicité des risques touchant des domaines aussi variés que l'urbanisme, les Sdis, ou la gestion des fonds privés dans les établissements sociaux, l'organisme déplore particulièrement la faiblesse des vérifications. Ainsi, il est désormais notoire que le contrôle de léga-

lité censé être assuré par les préfetures ne fait plus l'effet d'un véritable filtre, faute de moyens.

Quant aux chambres régionales des comptes, bien que redoutées par les décideurs, leur périmètre d'action s'est considérablement restreint. Les petites collectivités ne font plus que très rarement l'objet de contrôles approfondis. « Les risques d'atteinte à la probité y sont réels du fait de la plus grande proximité des élus et des agents territoriaux avec les administrés », souligne pourtant le SCPC.

Pour remédier à ces lacunes, peu de collectivités se sont encore dotées de services suffisamment puissants assurant une surveillance et des audits internes, relève le rapport.

Le SCPC constate enfin des pratiques hétérogènes en matière de transparence et de publicité des processus de décision, sans doute capables de constituer des garde-fous : « Nombre d'élus cèdent à la tentation de l'entre-soi de la commission, du comité, du bureau. »

Autant de pistes de réflexion, à l'heure où s'amorce une nouvelle étape de la décentralisation.

« Il faut maintenir une certaine pression »

INTERVIEW Député et élu local, Charles de Courson préconise un durcissement des sanctions

« Sud Ouest ». Le Service central de prévention de la corruption a rendu un rapport assez alarmant sur les lacunes dans les contrôles. En tant qu'élu local, partagez-vous ce constat ?

Charles de Courson. La corruption peut se développer notamment autour des autorisations d'urbanisme et des marchés publics. Mais certains marchés publics douteux apparaissent parfaits du point de vue du contrôle de légalité. L'enrichissement se met en place ensuite, à coups d'avenants et de rétrocessions, parfois dans les paradis fiscaux. Les bricoleurs qui se font re-

mettre des enveloppes, c'est un peu archaïque. Les grands détournements ne se déroulent pas comme ça. À moins d'avoir affaire à des amateurs, ce n'est pas non plus dans les documents d'urbanisme ou les analyses des offres que vous trouverez les traces de la corruption. Les vraies canailles savent faire...

Les lois sur les marchés publics seraient donc impuissantes ?

Beaucoup croient que la lutte contre la corruption passe par un renforcement de la réglementation. Ma pratique d'ancien magistrat de la Cour des comptes et d'élu local me laisse penser que ce n'est pas la bonne approche. Celle qui est privilégiée aujourd'hui et qui s'appuie sur le contrôle des patrimoines me paraît plus pertinente. Ceux qui piquent dans les caisses ne le font pas pour continuer à vivre modestement. Quand vous voyez que quel-

qu'un qui n'avait pas grand-chose avant d'être élu commence à avoir un train de vie sans rapport avec ses revenus officiels, il y a un problème.

La prévention de la corruption a-t-elle été suffisamment prise en compte au moment des transferts de charges ?

Aujourd'hui, les élus locaux en charge des grands budgets sont concernés par les déclarations de patrimoine. Du temps où l'état s'occupait de tout, la corruption existait déjà. Je ne crois pas que la décentralisation soit à l'origine du phénomène. Il faut se méfier de ces thèses selon lesquelles l'état était propre et les collectivités sont sales. Va-t-on dire que lorsque les préfets tenaient la manche, il n'y avait pas de corruption ?

La question est de savoir s'il y a une montée de la corruption en France. Les études tendent à le confirmer. Il



Charles de Courson, ex-président de la commission Cahuzac, député UDI et maire de Vanaut-les-Dames (51). AFP

faut prendre ça avec précaution, mais on a un vrai problème. Dans le monde des affaires, on voit également des dérives avec une minorité d'abus de biens sociaux finalement sanctionnés.

Comment lutter efficacement, selon vous ?

J'ai toujours pensé qu'on n'avait pas les bons outils. Il faut des sanctions proportionnées aux gains. Si un corrompu pris la main dans le sac peut se dire qu'il sera condamné à une amende par ailleurs sans rapport avec ses autres affaires qui n'ont pas été détectées, ce n'est pas dissuasif. Mais si vous savez que si vous êtes pris, vous allez rembourser trois fois ce que vous avez détourné et que vous serez interdit de vie publique et de tout acte commercial pendant trente ans, ça fait réfléchir.

Il y a actuellement des procédures à l'encontre de quelques grands élus locaux dont tout le monde connaît les agissements depuis longtemps. S'ils finissent par tomber, d'autres se tiendront mieux. En matière de lutte contre la corruption, il faut maintenir une certaine pression...

Recueil par Y. S.-S.

AVANT

APRÈS

55%
C'est le pourcentage d'entreprises françaises qui mentionnent l'existence de soumissions concertées dans le cadre de marchés publics, selon un sondage Eurobaromètre réalisé en 2013. 53% d'entre elles évoquent des conflits d'intérêts au stade de l'évaluation des offres. 49% d'entre elles estiment que les pouvoirs adjudicateurs ont recourus aux procédures négociées de manière abusive.

62%
C'est le pourcentage de Français qui, interrogés dans ce même sondage, pensent qu'il est impossible de réussir dans les affaires sans avoir des relations dans le monde politique.

75%
C'est le pourcentage de Français qui estiment que la corruption existe dans les institutions publiques locales ou régionales.

8%
C'est le pourcentage de Français qui assuraient en 2013 avoir vécu ou été témoin d'un cas de corruption.



Gwladys Haller va quitter la mairie

La jeune femme qui occupait le poste de manager commerce au sein de la Ville de Cognac quittera son poste à la fin de l'année pour des raisons personnelles. Elle ne sera pas remplacée mais il y aura une réorganisation du service et l'arrivée de Daniel Pereira auparavant au Grand-Cognac. P. MÉNARD

Une politique pour faire bouger le commerce

CENTRE-VILLE Comment se porte le commerce ? Quels sont ses atouts et handicaps ? L'adjointe au maire, Danielle Jourzac, apporte sa vision et quelques pistes de réflexion

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Comment se porte le commerce cognaçais de centre-ville ? « Il n'en sort pas si mal comparé à celui des villes de même taille. Il y a ici des commerçants dynamiques et qui se battent bien », répond Danielle Jourzac, adjointe en charge de la question au sein de la municipalité.

Et d'écarter d'un revers de main l'éternelle rivalité - supposée ou réelle - avec la périphérie. « La périphérie fait peur au centre-ville mais les deux participent à l'attractivité de la ville. Le commerçant du centre peut apporter un accueil et un conseil plus personnalisés à la clientèle », poursuit Danielle Jourzac.

Des trous commerciaux

L'adjointe au maire a sa petite idée sur ce qui manque actuellement dans le centre : « Un commerce de bouche et des magasins vraiment spécialisés, pourquoi pas un cordonnier, une couturière... et puis des boutiques qui attirent les jeunes, de jeux vidéo par exemple. » Le nombre de « dents creuses », trois rue d'Angoulême et 11 rue Aristide-Briand, montrent que le centre souffre. Comment boucher ces trous ? Danielle Jourzac ne croit guère à la piste des franchises, « elles s'intéressent aux villes plus grandes. Et les magasins proposent ici des surfaces de vente trop petites. »

Danielle Jourzac a lancé un recensement des magasins vides pour essayer de comprendre pourquoi ils restent en friche, « alors qu'ils pourraient, par exemple, être transformés en appartements. Le problème est que les loyers commerciaux sont



Des rues bien garnies et animées par la Jongle en Folle, hier, une situation rare... PHOTO PHILIPPE MÉNARD

très chers, et que, les propriétaires sont souvent difficiles à joindre. Certains biens sont en indivision et des gens ne savent même pas qu'ils sont propriétaires. » Une convention a été signée entre l'Établissement public foncier et la Ville pour permettre à celle-ci de réaliser des regroupements d'espaces, dont elle se porterait acquéreur afin d'y accueillir une offre commerciale.

Une « boutique à l'essai » ?

Danielle Jourzac veut aussi travailler plus étroitement avec la Chambre de commerce et d'industrie, « afin que l'on puisse rencontrer dans le même temps les porteurs de projets. Aujourd'hui, rien n'oblige quelqu'un qui vient s'installer (ou qui

s'en va) à prévenir la mairie, on n'est pas au courant de tout. » Autre piste, la mise en place d'une « boutique à l'essai », un local mis à disposition pour trois mois, « le temps de tester le concept. Il faudrait aussi que les commerçants locaux l'accueillent et le soutiennent. Ils ne doivent pas avoir peur de la concurrence. Au contraire, le monde attire le monde. »

Sur le plan de la communication, la Ville songe à « mettre en place une sorte de catalogue sur un site Internet où seraient présentés les commerces et leur activité, et pas seulement leur nom et adresse comme c'est le cas aujourd'hui ». Elle souhaite aussi améliorer la liaison entre les associations de commerçants. Et

enfin, essayer d'éloigner les voitures des commerçants et de leurs employés pour laisser place à celles des clients. « Comment ? En leur dédiant un parking spécifique ? En leur distribuant des cartes de stationnement ? C'est à réfléchir. Mais ça doit être possible de faire accepter ça. »

Une mesure qui rejoindrait celles déjà en place « pour aider le commerce », le stationnement gratuit après 17 h 30 et le samedi. « On ne peut pas se permettre une gratuité totale. » Danielle Jourzac, qui affirme travailler en synergie avec les associations de commerçants, sait que les effets de cette politique ne porteront pas leurs fruits immédiatement, « il faut que la mayonnaise prenne ».

Ce qu'en pensent les présidentes des associations

■ Nathalie Violette, la présidente de l'association des commerçants du centre-ville, dresse un tableau un peu plus sombre du commerce de centre-ville, « qui souffre quotidiennement ». La désaffection est liée, selon elle, « au stationnement payant. Devoir payer avant même de faire son achat, c'est rédhibitoire pour beaucoup de gens. » Même si elle reconnaît les efforts de la municipalité, avec la gratuité offerte quarante minutes (et totalement dès aujourd'hui et jusqu'au 24 décembre).

« On sait qu'en étant en centre-ville, on est tributaire du temps, c'est une véritable démarche que le client doit faire. C'est un choix, il faut en accepter les règles du jeu, même s'il y a de la fatigue. On doit faire dix fois plus d'efforts qu'en zone commerciale. Je le sais, j'ai des boutiques des deux côtés. À nous d'avoir un accueil et une

qualité de conseils différents », poursuit-elle.

Nathalie Violette ne mise plus sur une grande enseigne pour jouer un rôle moteur. Pour elle, « la prochaine locomotive du centre ne sera pas commerciale mais sportive ou culturelle ». Elle suggère de transférer les activités du centre d'animation, à l'étroit place Cagouillet, dans les locaux de l'école Jean-de-La-Fontaine, appelée à fermer. « Le marché devrait aussi être une locomotive, mais il faudrait que tous les commerçants y soient en permanence, ce qui n'est pas le cas. » Elle plaide pour une révision de l'organisation, ainsi que pour celle de la foire mensuelle.

Le discours est un peu différent du côté de Véronique Roché, présidente des commerçants de Saint-Jacques. « C'est normal, nous ne fonctionnons pas de la même façon. Saint-Jacques

est comme un village dans la ville. Nous avons un rôle de proximité. Et il y a peut-être plus de solidarité entre nous. » Elle confie que le commerce ici ne bouge pas trop mal, « et puis on y trouve de tout, cette diversité est importante, même si on ne peut pas tout avoir ». Elle assure que les quelques trous, dont celui, récent, du magasin de pêche sur le boulevard, devraient trouver preneurs début 2015.

Présidente des commerçants des Halles, Danielle Calmel se réjouit de l'arrivée, depuis septembre, de nouvelles enseignes, « un chocolatier, un second boulanger, un marchand de fromages de chèvres et un boucher. Et un nouveau rôtisseur devrait s'ajouter. » Elle met en avant la qualité des produits et la bonne entente qui règne ici, « contrairement à ce que l'on entend dire, il n'y a pas de tensions ». Danièle Calmel espère que le



Véronique Roché. ARCHIVES P.M.

coin repas, promis par la municipalité, sera bientôt aménagé. Et s'inquiète en revanche du projet de marché extérieur. « Tout dépendra des commerces. Mais si ce sont les mêmes qu'ici, il est clair que l'on verra moins de monde. »

BOUTIERS-SAINT-TROJAN

Tarifs municipaux : peu de variations pour 2015

Les élus, réunis en conseil municipal vendredi, ont abordé les tarifs pour 2015. Pour tenir compte du contexte économique et de la rigueur dans la gestion communale, certaines augmentations de faible amplitude ont été décidées, et certains secteurs sont restés inchangés.

Bien géré par Éric Chaubenit, le budget de la cantine scolaire est lié au coût des produits. Le ticket enfant passera donc de 2,35 à 2,45 €, et celui des adultes de 5,20 à 5,40 €. La garderie scolaire, matin et soir et goûter compris, évoluera de 2,90 à 3 € ; pour le matin seul et le mercredi, le ticket reste à 1,70 €. Au cimetière, une augmentation de 10 euros est pratiquée pour la quasi-totalité des tarifs. La concession trentenaire de deux places sera désormais acquise pour 580 euros et quatre places pour 990 euros. Au columbarium, la concession d'une case de quatre urnes pour quinze ans coûtera 310 euros ; 520 euros pour trente ans.

Le prix de l'eau va augmenter

La location de la salle municipale reste gratuite pour les associations locales. Pour les particuliers, les tarifs demeurent inchangés. Concer-

nant l'assainissement, une modification importante des tarifs repose sur la baisse de la part fixe, 142 euros par an au lieu de 148 euros, soit 71 euros sur la facture semestrielle, et l'augmentation de la part proportionnelle : 1,58 € le mètre cube, au lieu de 1,50.

Une convention entre la commune et le Syndicat de l'eau et assainissement de Cognac est en cours de renouvellement et de discussion. La redevance liée à l'assainissement collectif serait fixée à 0,8071 € le mètre cube, soit un coût annuel estimé à 35 000 euros. En dépit de la teneur en nitrates de 55 mg/l, une demande de dérogation valable trois ans est déposée par la commune auprès de l'Agence régionale de la santé pour conserver le droit d'utiliser l'eau du puits de captage. La consommation en est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Dans les trois ans, la commune aurait l'obligation de trouver des solutions pérennes à cet état de fait.

Le dernier recensement a également été évoqué. Il donne les résultats officiels suivants : 1 452 habitants, plus 49 comptés à part (étudiants...).

Pierre Barreteau

Maxime Gossard, la Pomme Golden

Inscrit en toute dernière minute, Maxime Gossard (La Pomme Marseille) a remporté l'épreuve avec une facilité déconcertante. Ni Nadon ni Herbreteau n'ont pu le suivre.

Il n'a pas suivi la plupart des coureurs du Poitou-Charentes qui ont préféré s'expatrier en Dordogne (Coulounieix-Chamiers) pour quelques billets, plutôt que de rendre hommage aux organisateurs de leur région. Maxime Gossard, le sociétaire de La Pomme Marseille a préféré prendre le départ du cyclo-cross de Bardenac et jouer le jeu. A fond.

Sur ce circuit, technique à souhait, qui avait servi de cadre aux championnats régionaux 2012, il s'est senti parfaitement à l'aise.

Après avoir livré un mano à mano avec Jacques Abisor pendant deux tours, le nouveau champion régional Provence a décidé de faire cavalier seul. Derrière lui, Emmanuel Herbreteau (CC Marmande) et Ludovic Nadon (Team Châteaubernard), les deux favoris, ont vite compris que la messe était dite. Malgré leurs efforts, il n'ont pu que le laisser filer.

Maxime Gossard l'a emporté avec la manière, sans coup férir, en offrant un beau spectacle.

Le junior Jacques Abisor (Acjar) et la féminine Victorie Guilman (Entente cycliste 3M), tous les

Abisor vainqueur chez les juniors

CLASSEMENTS
Seniors. 1. Maxime Gossard (La Pomme Marseille); 2. Emmanuel Herbreteau (CC Marmande); 3. Ludovic Nadon (ACAB); 4. Damien Delorme (TC Châteaubernard); 5. Amaud Berin (UC Angérienne).
Juniors et Femelles. Jacques Abisor (Acjar); 2. Victorie Guilman (Entente Cycliste 3M); 3. Lauréline Laboigne (Guldon Mansle).
Cadets. 1. Théo Lavafade (TC Châteaubernard); 2. Arthur Bauchaud (UA La Rochefoucauld); 3. Jérôme Flambeau (Guldon Mansle).
Minimes. 1. Nicolas Poulet (Guldon Mansle); 2. Mattéo Zaccaro (Guldon Mansle); 3. Elise Gauthier (UA La Rochefoucauld).
Bébéminimes. Marcus Masoch (UA La Rochefoucauld); 2. Hubert Op'Hoog (ECSAN); 3. Tom Renaud (TC Châteaubernard).
Pupilles. Quentin Faum (TC Châteaubernard).

deux fraîchement auréolés du titre régional, ont ainsi pu faire montre que leur récent sacre n'était en rien usurpé.

Récompense même pour les organisateurs de l'EC Bardenac comblés par la participation massive des jeunes et notamment celle des minimes qui ont livré une très belle course.

Christian SARDIN



Maxime Gossard (La Pomme Marseille) a préféré la gagne à Bardenac. Photo C. Sardin

FOOTBAL

U15 Brassage

Poule A

Chassaneuil - Chabonais (B) 7 - 1
Classement. - 1. Contolens, 28 pt, 7 m; 2. Chassaneuil, 25 pt, 7 m; 3. Mansle, 19 pt, 7 m; 4. La Roche/Riv. (B), 19 pt, 7 m; 5. St-Yrieix (B), 16 pt, 7 m; 6. Puffec (B), 12 pt, 7 m; 7. Couleu D Oc, 10 pt, 7 m; 8. Chabonais (B), 9 pt, 7 m

Poule B

Mansle (B) - Sirouil 3 - 1
Classement. - 1. Sirouil, 21 pt, 7 m; 2. Algre Inter Pays, 21 pt, 7 m; 3. Châteaubernard, 19 pt, 7 m; 4. Jarnac (B), 19 pt, 7 m; 5. Ars-Gimeux, 16 pt, 7 m; 6. Mansle (B), 16 pt, 7 m; 7. Cognac (C), 14 pt, 7 m; 8. Neudillac, 8 pt, 7 m